

**RAPPORT N° 05/1-47
au Conseil Municipal**

OBJET

**CREATION D'EMPLOIS
REpondant A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

Certaines opérations organisées par la Commune nécessitent un renfort momentané en personnels.

Pour faire face à un besoin occasionnel, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents, conformément à l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le contrat est, dans ce cas, établi pour une durée de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel.

La Délibération créant l'emploi doit préciser, en application de l'Article 34 de la Loi statutaire, le motif invoqué, la nature des fonctions et le niveau de recrutement et de rémunération.

Je vous demande, en conséquence, de procéder à la création des emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité tels que figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **DEPUTE-MAIRE**
[Signature]
René Paul VICTORIA

DÉLIBÉRATION N° 05/1-47
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 11 mars 2005

OBJET

CREATION D'EMPLOIS
REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/1-47 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création des emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité tels que figurant en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 18 MAR. 2005



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**CREATION D'EMPLOIS
REPOUNDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

Direction	Motif	Nombre d'agents	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Rémunération
DIRECTION PREVENTION SECURITE	Renfort d'effectif	5	GARDIENS DE NUIT chargés de la surveillance des accès aux bâtiments et équipements municipaux	Aucun	Entre 1 151,83 et 1 456,00 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat.
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE	Préparation du Référendum sur la Constitution Européenne	1	AGENT POLYVALENT chargé de l'actualisation du fichier électoral (recherche d'adresses, enquêtes, classement...) la préparation matérielle du scrutin	Candidat de niveau V au minimum	Entre 1 151,83 et 1 603,88 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 11/3/05
En annexe à la Délibération N° 05/11-47

LE MAIRE

